



Garantie d'un sanibroyeur

Par **andremigirditchian**, le **23/04/2019** à **09:18**

j'ai acheté 3 appareils 2 pompes de relevage et 1 sanibroyeur sur le site <http://www.xxxxxx>, c'est vrai qu'ils sont aimable ,le conseiller vous rappelle vous conseille , personne super attentionné expédition rapide sur cela rien a redire.

Mais attention quand mon sanibroyeur(acheté à 290€) est tombé en panne au bout d'un mois de fonctionnement(acheté en aout 2018 , installé en décembre 2018) est qui est toujours sous garantie alors là , on vous sort des restrictions, ils veulent (L'emballage d'origine et en bon état y compris + le matériel de protection) si vous avez achetez le produit il y a 6 ou 7 mois l'emballage vous l'avez mis à la poubelle ,en plus ils vous disent nos broyeurs et pompes de relevage sont garantis uniquement si ils ont été monté par un professionnel qualifié (plombier) .

"Merci de nous faire parvenir en même temps que votre facture, un duplicata de la facture de pose par l'entreprise qualifiée (plombier)". Il est marqué nulle part sur le site qu'il faut que se soit un plombier qui doit monter le sanibroyeur , si on doit prendre un plombier pour poser un sanibroyeur qui va vous coûter entre 150et 200€ de pose

En plus de cela on vous demande "Le coût aller et retour pendant et après la période de garantie est toujours à la charge du client, soit la somme de 56,60€ tarif colissimo retour produit a votre domicile +frais de traitement + frais d'expédition chez le fabricant" , on vous demande un chèque de 56.80€ mais les frais d'expédition de l'appareil sont encore a votre charge (25€) , il ne réponde pas aux emails que je leur envoie , il n'y a aucun numéro de téléphone pour les joindre , quand j'ai acheté mon premier sanibroyeur j'avais gardé leur n° tel de portable quand la personne m'avait appelé pour des conseils mais ce numéro est toujours indisponible vous laissez des messages mais personne vous rappelle, je peux les contacter par message sur leur site mais jamais de réponse, seule une fois pour me donner les restrictions énumérées au dessus mais depuis plus rien à mes messages et en cherchant sur internet j'ai lu sur le code de la consommation

"En cas de problème survenant dans les 2 ans suivant l'achat la Garantie Légale de Conformité (GLC) s'applique.

Echange ou réparation sans frais. Le retour est à la charge exclusive du vendeur.. La GLC ne souffre d'aucune clause restrictive car elle est d'Ordre Public donc exit l'histoire de l'emballage.

L'exploitation du Code de la Consommation (Articles L217-4 à L217-14) devrait permettre au Client de s'affranchir des exigences de ce E-Commerce".

Je lui est envoyé ce message mais pas de réponse

Voilà , je suis désolé si j'ai été long dans mon exposé

Si vous pouvez me conseiller

MERCI ENCORE, (un particulier qui est un peu désarmé face ce problème)